



 Imprimer

11/02/2011

Comptabilité

Parité dans les conseils d'administration

L'Association des femmes diplômées experts comptables administrateurs de sociétés

L'Association des femmes diplômées experts comptables administrateurs de sociétés, créée par le Conseil supérieur de l'Ordre des experts comptables et présidée par Agnès Bricard, concrétise deux mesures législatives récentes :

- l'autorisation donnée à l'occasion de la réforme de la profession aux experts comptables d'être administrateurs de sociétés (ord. 45-2138 du 19 septembre 1945, art. 22, al. 6) ;
- l'instauration d'un quota paritaire (20 % d'ici à 2014 et 40 % d'ici à 2017) d'administrateurs dans les sociétés cotées ainsi que dans les sociétés non cotées dépassant certains seuils (loi 2011-103 du 27 janvier 2011, art. 1-II ; c. com. art. L. 225-18-1 nouveau).

En outre, les objectifs de cette association sont notamment :

- de permettre aux femmes de la profession de contribuer à la gouvernance et à la compétitivité des entreprises ;
- de renforcer la présence des experts comptables dans les entreprises de taille intermédiaire et les grandes sociétés ;
- d'informer les membres de l'association sur la mission d'administrateur.

<http://www.experts-comptables.fr>

Droits de reproduction et de diffusion réservés © Groupe Revue Fiduciaire 2011. Usage strictement personnel.
L'utilisateur du site reconnaît avoir pris connaissance de la licence de droits d'usage, en accepter et en respecter les dispositions.